

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 28 JANVIER 2015**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 28 janvier 2015 à 17 heures 30 minutes, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Les membres du conseil étant tous présents et ayant renoncé à l'avis de convocation pour prendre en considération le point suivant :

2015-01-040

Règlement hors cour : Ferme Ile-aux-noix inc.

CONSIDERANT QUE *Ferme Ile-aux-noix inc.* réclame de la Municipalité et de Serge Gibeau, le paiement de la somme de 616 770.60\$, ce qui pourrait représenter plus de 855 000\$, en capital, intérêt et frais;

CONSIDERANT QUE *Ferme Ile-aux-noix inc.* allègue que la municipalité et Serge Gibeau, ès qualité de responsable de l'émission des permis, ont refusé sans droit de délivrer le permis de construction en novembre 2002 pour la réalisation d'un projet de construction d'une porcherie;

CONSIDERANT les faits exposés par le directeur général, séance tenante;

CONSIDERANT QUE le Conseil juge opportun de régler le dossier hors cour, sans admission et dans le seul but de mettre fin au litige.

EN CONSEQUENCE Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- D'AUTORISER le règlement hors cour de la réclamation de Ferme Ile-aux-noix dans le dossier de la Cour supérieure no 755-17-000906-084, pour un montant de 165 000 \$, en règlement complet et final, en capital intérêt et frais;
- D'AUTORISER le versement de ce montant à même les surplus accumulés;
- D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

2015-01-041

Création d'un nouveau poste de grand livre et transfert budgétaire
Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser :

- La création du numéro de grand-livre 02-19000-995
ADM Réclamations de dommages et intérêts
- De transférer les fond de :
02-19000-995 Surplus accumulé non affecté -165,000 \$
- De faire la création et le transfert dans l'année financière 2014.

2015-01-042

Levée de l'assemblée -
Il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance à 17.40 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

EXTRAIT des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 28 janvier 2015, à 17 heures 30 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Résolution 2015-01-040

Règlement hors cour : Ferme Ile-aux-noix inc.

CONSIDERANT QUE *Ferme Ile-aux-noix inc.* réclame de la Municipalité et de Serge Gibeau, le paiement de la somme de 616 770.60\$, ce qui pourrait représenter plus de 855 000\$, en capital, intérêt et frais;

CONSIDERANT QUE *Ferme Ile-aux-noix inc.* allègue que la municipalité et Serge Gibeau, ès qualité de responsable de l'émission des permis, ont refusé sans droit de délivrer le permis de construction en novembre 2002 pour la réalisation d'un projet de construction d'une porcherie;

CONSIDERANT les faits exposés par le directeur général, séance tenante;

CONSIDERANT QUE le Conseil juge opportun de régler le dossier hors cour, sans admission et dans le seul but de mettre fin au litige.

EN CONSEQUENCE Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- D'AUTORISER le règlement hors cour de la réclamation de Ferme Ile-aux-noix dans le dossier de la Cour supérieure no 755-17-000906-084, pour un montant de 165 000 \$, en règlement complet et final, en capital intérêt et frais;
- D'AUTORISER le versement de ce montant à même les surplus accumulés;
- D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

**ADOpte À SAINT-VALENTIN
Ce 28^e jour de janvier 2015**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 28 janvier 2015**

Serge Gibeau,
Directeur général et secrétaire-trésorier.

EXTRAIT des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 28 janvier 2015, à 17 heures 30 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Résolution 2015-01-041

Création d'un nouveau poste de grand livre et transfert budgétaire

Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser :

- La création du numéro de grand-livre 02-19000-995
ADM Réclamations de dommages et intérêts
- De transférer les fond de :
02-19000-995 Surplus accumulé non affecté -165,000 \$
- De faire la création et le transfert dans l'année financière 2014.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 28^e jour de janvier 2015

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 28 janvier 2015

Serge Gibeau,
Directeur général et secrétaire-trésorier.